Le Mot du Maire

- - -

Ce nouveau bulletin d'informations municipales et locales nous donne le plaisir de reprendre contact avec vous et de refaire le point sur nos activités.

Tout d'abord, dans ce numéro 29, une partie importante est consacrée aux finances de notre collectivité : approbation du compte administratif et vote, par le conseil municipal, du budget 2010 sans augmentation du taux d'imposition.

Je voudrais rappeler aussi que le premier semestre 2010 a permis de terminer l'ensemble de l'aménagement de la traversée du bourg pour un montant hors taxes d'environ 300 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision simplifiée et de la modification du plan local d'urbanisme, une enquête publique se déroulera du 28 juin au 28 juillet prochain inclus. Les documents techniques et administratifs peuvent être consultés en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Enfin, l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) sera réalisé pour le 1et janvier 2011. Ce document répondra aux trois enjeux fixés aux collectivités territoriales, à savoir :

- 1er enjeu : que l'espace public soit le lieu de tous
- 2ème enjeu :intégration sociale et lutte contre l'exclusion dans objectif de l'épanouissement de chacun.
- 3ème enjeu : confort et sécurité de tous.

Toutes ces décisions sont prises afin de préparer le meilleur avenir possible pour notre collectivité.

Le Conseil Municipal et les services municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances.

Le Maire

J.C. ARONDEL

DECISIONS MUNICIPALES.

Participation aux frais des écoles pour l'année scolaire 2009 - 2010.

La participation demandée par la mairie du Val St Père est de 1 182.04 € pour 2 enfants. Le conseil a accepté cette participation.

Participation au CLSH de Tirepied

Le Conseil Municipal accepte de verser la participation demandée à raison de 4 € par jour et par enfant, soit 86 € pour les enfants de la commune qui fréquentent ce centre.

Subvention en faveur d'Haïti

Le conseil a attribué à la Croix Rouge internationale une subvention de 300 € en faveur d'Haïti

Levée topographique

Le conseil municipal a approuvé la facture d'un montant de 1 361.05 € du Cabinet SEGUR pour la réalisation d'un levé topographique et la réimplantation d'une borne dans le secteur de la Fosse Cordon.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le Conseil Municipal a reconduit l'adhésion de la commune au FSL et a accepté de verser à ce dispositif la participation demandée soit la somme de 333 €.

Fonds d'aide aux jeunes en difficultés (FAJD)

Le Conseil a reconduit également l'adhésion de la commune au FAJD pour un montant de 127.65 €, (somme demandée).

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le conseil, après délibération, a élu Monsieur Jean Claude ARONDEL, Maire,

Achat d'une auto laveuse

Pour faciliter le nettoyage des salles par le personnel communal, le Conseil Municipal a acheté une auto laveuse aux Ets SDM PRO d'un montant de 1 674.40 €. **Ce matériel sera à l'usage exclusif du personnel municipal.**

Communauté de Communes d'Avranches - Nouvelle compétence.

Cette compétence répond au souhait du Grenelle de l'Environnement de réduire les dépenses énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Conformément à l'article L 5211 - 17 du Code Générale des Collectivités Territoriales cette modification statutaire ne pourra intervenir qu'après délibération concordantes des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée. Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'adoption de cette nouvelle compétence « réalisation et gestion de réseaux de chaleur ».

Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle compétence de la Communauté de Communes.

Tarifs de Location des salles.

Le conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la location des salles socioculturelle et convivialité. Par contre, en ce qui concerne les charges, les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1er janvier 2011.

- Eau : 2.15 € / m3
- Assainissement : 2.35 € / m3
- Gaz : 0.60 € / m3
- Électricité : 0.20 € / kWh.

Réparations partielles sur divers chemins.

Le Conseil Municipal a décidé d'effectuer des réparations partielles sur divers chemins. Ce travail a été effectué par l'entreprise Loisel pour un montant de :
19 286.10 € TTC.

Les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal peuvent être lus sur le site de la commune :
www.ponts.fr

Ce site a reçu 9766 visites depuis sa remise à jour complète au 1er Juillet 2009

SUBVENTIONS 2010

Comice Agricole	31.00
Anciens Combattants de Ponts	153.00
Maison Familiale, Vains	20.00
Maison familiale , St Senier	20.00
Coopérative école maternelle Parisy	31.00
Société de Chasse de l'Avranchin	31.00
Société de pêche	31.00
Concours hippique	31.00
Club Fraternité Pontoise	153.00
Association des donneurs de sang	31.00
Association des aveugles de la Manche	31.00
Association sportive Challemel Lacour	31.00
Vélo Club Avranchinais	31.00
Judo Club	31.00
PLA	31.00
Espérance St Jeannaise	31.00
Cercle des Nageurs	31.00
Association des parents et amis d'enfants inadaptés	50.00
Ligue départementale contre le cancer	107.00
Comité des fêtes	153.00
Association sportive du Lycée Littré	31.00
Canoë Kayak	122.00
Croix rouge, délégation Baie Mont St Michel	31.00
Association Sport, Culture, Loisirs	1 500.00
Amicale des pêcheurs à la mouche	31.00
Amicale des pêcheurs à la ligne de l'Avranchin	50.00
Club gymnique « Les étincelles ».	31.00
Lycée Maritime de Cherbourg	31.00
St Michel Avranches (SMA) Section Basket	31.00

Dans le bulletin du mois de Décembre 2009, nous avions souhaité organiser un concours communal de maisons et fermes fleuries, faute de candidature, nous avons, avec regrets, abandonné ce projet.

BUDGET COMMUNAL 2009 — Compte Administratif

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Ratios par habitants (555)	
Produits d'exploitation	4.81
Transferts reçus	136.52
Recettes fiscales	361.54
Autres recettes	41.49

Produits d'exploitation	2 668.08
Transferts reçus	75 769.93
Recettes fiscales	200 656.00
Autres recettes	23 025.03
TOTAL	302 119.04

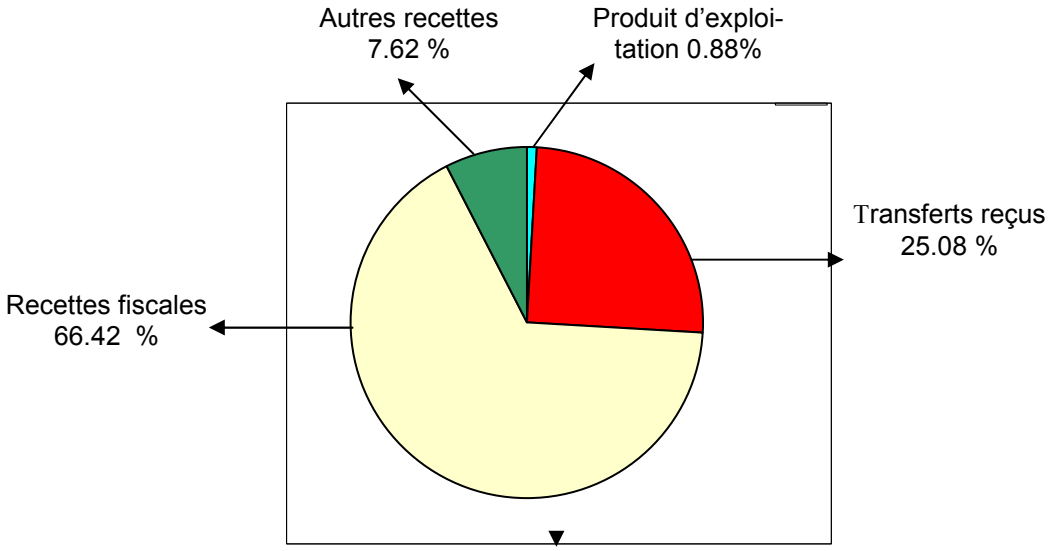

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Ratios par habitants (555)	
Frais de personnel	129.66
Intérêts versés	26.75
Transferts versés	88.42
Autres dépenses	170.76

Frais de personnel	71 959.73
Intérêts versés	14 845.55
Transferts versés	49 075.08
Autres dépenses	94 772.85
TOTAL	230 653.21

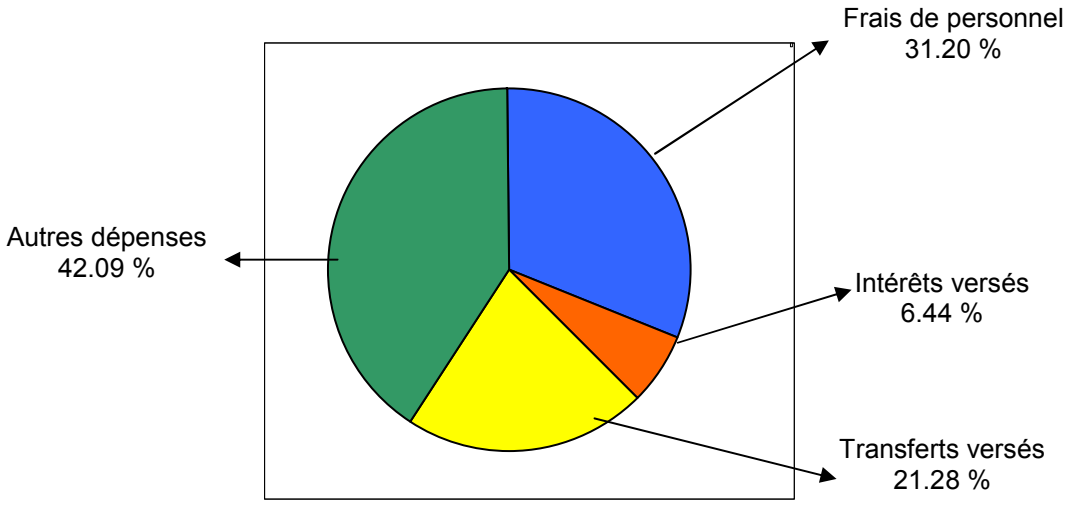

BUDGET COMMUNAL 2009 - Compte Administratif

RECETTES REELLES D' INVESTISSEMENT

Ratios par habitants (555)	
Subventions	55.22
Emprunts réalisés	372.97
Autres recettes	177.47

Subventions	30 642.24
Emprunts réalisés	207 000.00
Autres recettes	98 493.91
TOTAL	336 143.15

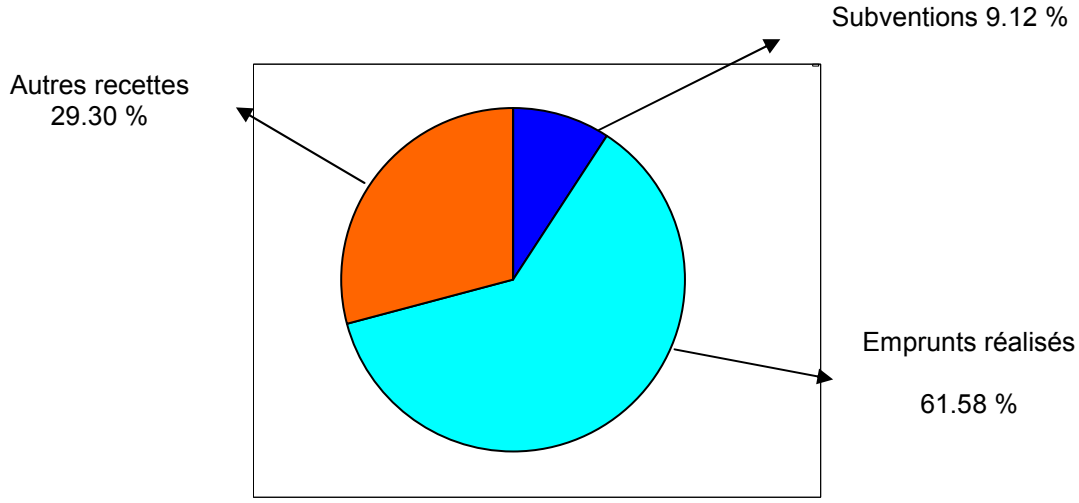

DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT

Ratios par habitants (555)	
Remboursement dette	74.08
Équipement brut	525.26
Autres dépenses	15.09

Remboursement dettes	41 115.60
Équipement brut	291 520.91
Autres dépenses	8 376.59
TOTAL	341 013.10

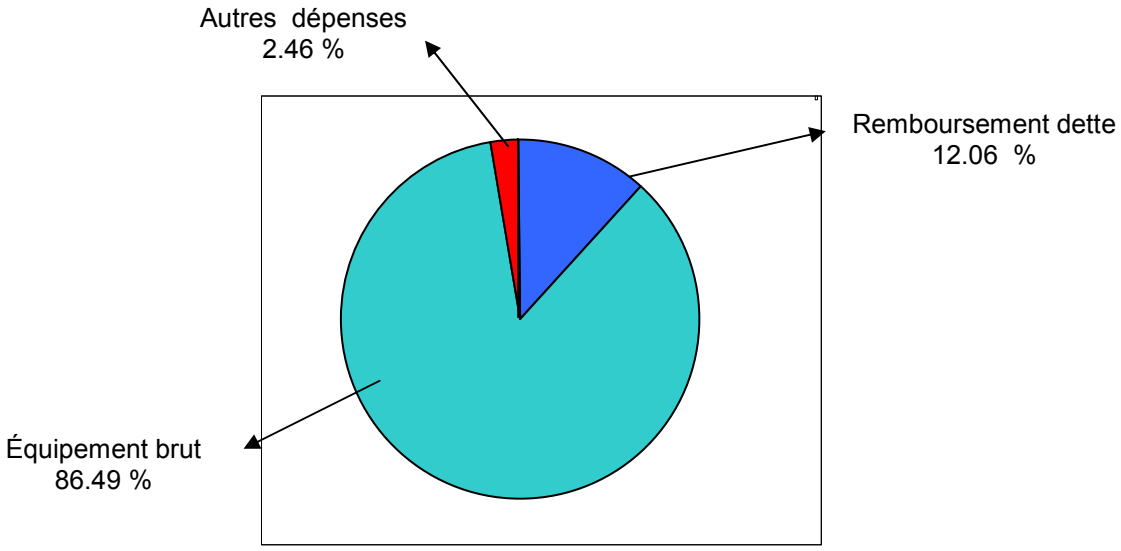

BUDGET COMMUNAL 2010

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Ratios par habitants (562)	
Produits d'exploitation	9.88
Transferts reçus	133.75
Recettes fiscales	358.25
Autres recettes	102.90

Produits d'exploitation	5 550.00
Transferts reçus - Dotations	75 165.00
Recettes fiscales - Contributions Directes	201 334.00
Autres recettes - Excédent Reporté , revenus immeubles	57 828.00
TOTAL	339 877.00

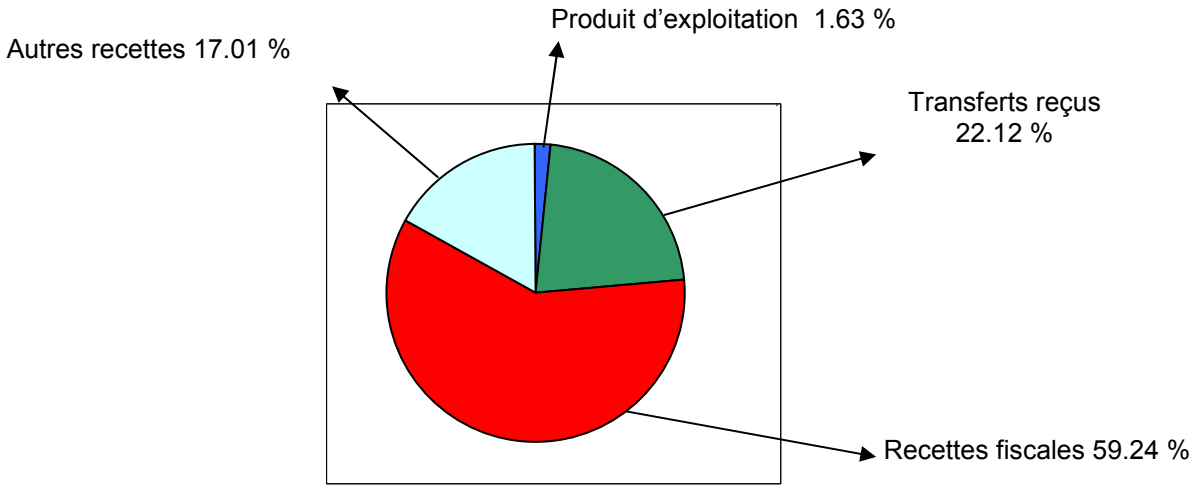

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Ratios par habitants (562)	
Frais de personnel	134.34
Intérêts versés	35.39
Transferts versés	100.00
Autres dépenses	235.41

Frais de personnel	75 500.00
Intérêts versés	20 000.00
Transferts versés	56 200.00
Autres dépenses	132 303.00
TOTAL	284 003.00

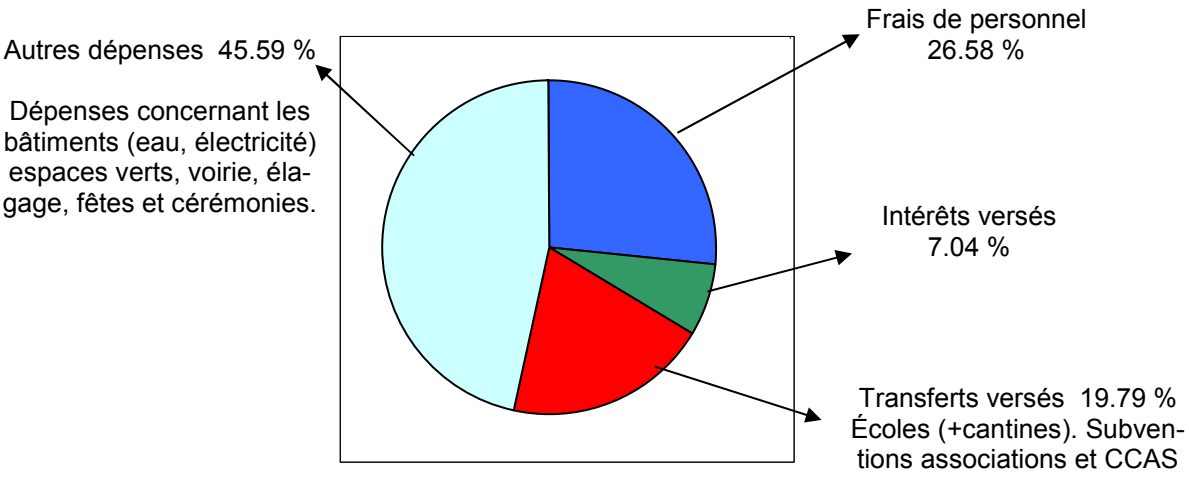

Les taux restent inchangés par rapport aux année précédentes

BUDGET COMMUNAL 2010

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Ratios par habitants (562)	
Subventions	87.38
Emprunts réalisés	302.49
Autres recettes	367.50

Subventions	49 109.00
Emprunts réalisés	170 000.00
Autres recettes	206 534.00
TOTAL	425 643.00

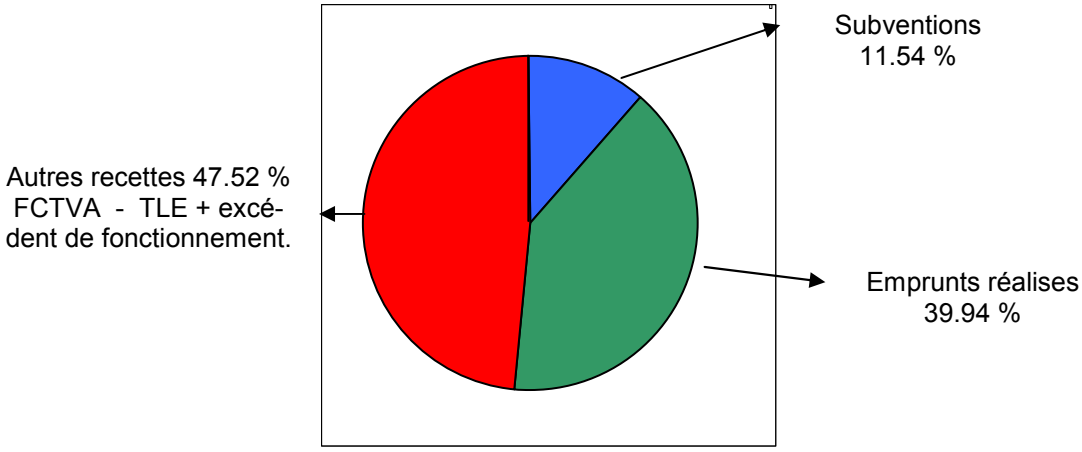

DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT

Ratios par habitants (562)	
Remboursement dette	80.60
Équipement brut	735.04
Autres dépenses	41.14

Remboursement dette	45 300.00
Équipement brut	413 094.00
Autres dépenses	23 123.00
TOTAL	481 517.00

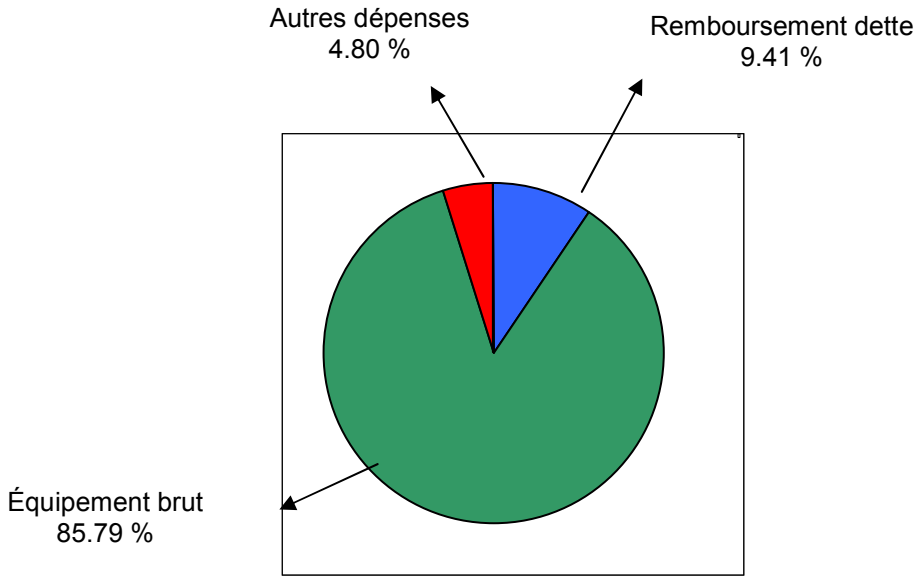

.

ELABORATION du P.A.V.E

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

-+-+-+-+-+-

Les nouvelles règles d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics, donnent à la personne handicapée la possibilité à tous les bâtiments recevant du public (ERP) et de se déplacer de manière continue.

Cette nouvelle règle est applicable depuis le 1er juillet 2007 lorsqu'une commune réalise des voies nouvelles.

Un plan de mise en accessibilité de voirie ou d'aménagement d'espaces publics doit être établi et étudié à l'initiative du maire en y associant les associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite ainsi que les personnes compétentes dans ce domaine.

Aussi, dans sa séance du 14 juin 2010 le conseil municipal a retenu le périmètre d'étude pour effectuer le bilan de l'accessibilité des principales voies de communication du centre bourg, qui assurent l'accès aux différents établissements recevant du public, aux activités commerciales, artisanales qui constituent la chaîne de déplacement.

L'élaboration du P.A.V.E. de Ponts permettra aux élus et aux membres du Comité de pilotage d'éveiller leur attention sur les difficultés des personnes à mobilité réduite. Ainsi, au-delà des actions prévues dans le P.A.V.E., l'objectif est de prendre en compte systématiquement les questions d'accessibilité dans les projets d'aménagement, de réfection des voies ou de cheminements existants de notre commune.

-§-§-§-§-§-§-§-

INFORMATION - SECURITE

Sous les lignes, prudence : restons à distance

COMMUNIQUE DE PRESSE

ERDF et RTE renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct, un arc électrique peut se former et il y a alors danger d'électrocution. Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne.

Cette nouvelle campagne de prévention s'appuie notamment sur une mascotte, Wattson, qui incarne le message : "Sous les lignes, prudence : restons à distance". Elle rappelle au public les conseils suivants :

- **Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche**
- **Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne**
- **Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes**
- **Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur**

Pêcheurs, adeptes de sports de plein air, agriculteurs, professionnels du BTP et loueurs de matériel, sont les populations pour lesquelles la prévention, par la diffusion de ces bons conseils, prend tout son sens.

Les pêcheurs
Attention aux cannes à pêche, elles sont longues et souvent conductrices (fibre de carbone). ERDF et RTE rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne devront tenir leur canne à pêche à l'horizontale pour ne courir aucun danger.

Les sports et loisirs de plein air
Les adeptes de sports et de loisirs de plein air (cerf-volant, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, ULM, deltaplane, montgolfière, parapente, planeur...) doivent prendre garde à ne pas s'approcher d'une ligne. Attention aux courants qui vous portent et aux vents qui vous emportent ! En dérivant vous pouvez vous rapprocher d'une ligne, provoquer la

formation d'un arc électrique. Il ne faut jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.

Les agriculteurs
Ils sont les premiers concernés dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants (irrigation avec tuyaux d'arrosage, bras d'ensileuse, moissonneuse, monte-paille ...), de traitement aérien des cultures, de déchargement avec des bennes de grand gabarit, de stockage, d'élagage, d'abattage, etc...
Rappelons que l'élagage de la végétation aux abords des lignes électriques est nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes à leur proximité.

Les professionnels du BTP et les loueurs de matériel
De nombreux chantiers ont lieu à proximité des lignes et des câbles électriques. Les professionnels du bâtiment et des travaux publics, qui utilisent des engins de grande envergure, manipulent des outils de grande longueur (échelles, échafaudages...) et travaillent en hauteur, doivent éviter de s'approcher des lignes électriques. Il est indispensable que chaque entreprise rédige une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant le début du chantier en faisant référence à la Demande de Renseignements (DR) transmise par le donneur d'ordre. Ils devront respecter les mesures de sécurité qui leur seront données en réponse à leur DICT. Pour connaître l'adresse des exploitants à contacter : www.protys.fr.
Ces conseils s'appliquent par ailleurs aux loueurs de matériel (notamment du matériel de levage type engin à nacelle ou des outils télescopiques), qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Pour plus d'informations, ERDF et RTE vous invitent à consulter le site internet dédié : www.sousleslignes-prudence.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Gendarmerie nationale

GROUPEMENT DE LA MANCHE
COMPAGNIE D'AVRANCHES

Lieutenant Edmond Puttemans

Commandant la brigade autonome d'Avranches

Le mardi 8 juin 2010.

Monsieur le Maire,

Le bilan d'activité de la brigade territoriale autonome d'Avranches pour le mois de mai est satisfaisant puisque les faits de délinquance générale n'ont augmenté que d'un fait tandis que pour les 5 premiers mois de l'année une baisse de (- 22 faits) est constatée. Concernant la délinquance de proximité, une baisse est constatée (- 11 faits) pour le mois de mai, alors qu'une une augmentation de (+ 2 faits) en période cumulée est affichée. Globalement, la situation s'est améliorée en 2010.

Il est à noter la résolution de belles affaires dont la presse locale s'est fait l'écho permettant les interpellations de plusieurs auteurs d'un total de 33 délits judiciaires.

Concernant le bilan des accidents, celui-ci est en diminution , 5 accidents entraînant 5 blessés ont été constatés contre 6 en 2009 entraînant un mort et de 6 blessés..

Les efforts pour faire baisser le nombre d'accidents vont donc être poursuivis et les infractions graves vont continuer à être verbalisées.

Concernant la vie de l'unité, aucun mouvement de personnel n'est prévu et l'effectif de l'unité est donc de 25 militaires contre 26 prévus.

La brigade territoriale autonome d'Avranches bénéficie ponctuellement du renfort de gendarmes réservistes fonctionnant en DSIR (détachement de surveillance et d'intervention de réservistes). Ces militaires sont plus particulièrement affectés à la surveillance préventive des zones pavillonnaires et de la zone côtière et ce afin de mieux garantir la sécurité de vos administrés.

Je me permets de vous rappeler que l'opération tranquillité vacances qui s'étend sur l'ensemble de l'année est particulièrement bénéfique en période estivale. Il suffit à vos administrés de se signaler auprès de la brigade afin que des rondes soient effectuées à leurs domiciles durant leurs absences. Cette opération est menée en partenariat avec la police municipale d'Avranches en ce qui concerne cette agglomération.

Afin d'optimiser l'activité de l'unité et d'apporter une réponse aux besoins de vos administrés, la brigade reste à votre écoute et maintient ses efforts, tant dans le domaine de la prévention que celui de la répression.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Edmond **Puttemans**

9 place Patton – 50300 AVRANCHES - Tel : 02.33.89.26.30 - Fax: 02.33.89.27.23

Développement durable – Obligation des mairies

ref : article 46 du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1)

Depuis 2009, les municipalités doivent communiquer et sensibiliser les habitants au respect de l'environnement par des actions écologiques et de développement durable : économies d'énergies, respect de l'environnement par le recyclage...

donnons.org est une initiative de développement durable qui permet de **réduire les déchets** (encombrants, mobilier ...) dans vos collectivités.
Le site permet aux citoyens de faire des économies en les sensibilisant sur une façon différente de **recycler par le don**.

Responsables de mairies, effectuez cette **démarche écocitoyenne** auprès de vos habitants en leur présentant donnons.org. Vous mesurerez rapidement les bénéfices pour votre commune.

Des partenariats entre Donnons et votre municipalité peuvent être réalisés (liens, dons, communications).

Aidez nous à faire connaître Donnons et participez au recyclage, au non-gaspillage. Imprimez notre affiche !

http://donnons.fr , menu "collectivités"
ou directement sur
http://ma-ville.donnons.fr

ASSOCIATION

« Les Bouchons du Cœur de Normandie »

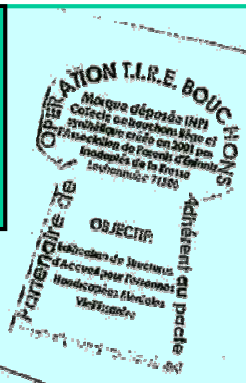

ne les jetez plus...!

Ne jetez plus vos bouchons de liège !

Nous les récupérons ! Ils seront "recyclés" et utilisés pour la fabrication de matériaux façonnés pour l'éco-habitat.

Le produit de la vente de ce liège constitue un **fonds humanitaire** en faveur des **personnes handicapées vieillissantes.**

Double action généreuse qui ne peut pas vous échapper !

- vos bouteilles feront deux fois plaisir ! -

C'est l'occasion de penser aux plus démunis et commencer votre collecte de bouchons.

nous vous remercions à l'avance pour nos amis handicapés et pour notre planète

Nos délégués gèrent la collecte et peuvent venir les ramasser.!

Dans votre commune, vous pouvez vous adresser ou les déposer chez :

A la mairie

récupérant,

vous faites

nes actions !

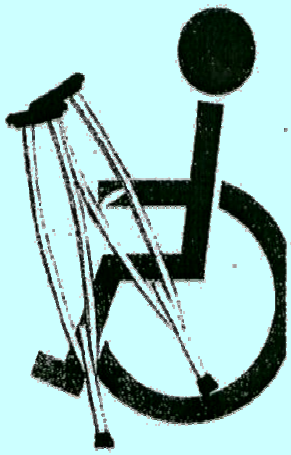

Association " les Bouchons du Cœur de Normandie "

Il est créé à l'échelon de la Région normande, une association gérée par des parents de personnes handicapées qui, prenant de l'âge, s'inquiètent de savoir ce que deviendra leur **"enfant déficient qui vieillit aussi"**, après leur disparition.

Dénommée **"les Bouchons du Cœur de Normandie "** elle rassemble les dirigeants adhérents et bénévoles constituant un réseau de personnes préoccupées par le handicap et d'amis qui veulent les aider, en conservant et récupérant les ***bouchons de liège usagés*** qui, revendus, constituent une ***trésorerie*** qui contribuera à une ***action humanitaire en faveur des personnes handicapées vieillissantes***, sachant qu'au-delà d'un certain âge, ces personnes handicapées ne peuvent plus bénéficier de l'admission dans des établissements spécialisés et qu'elles ne pourront plus escompter sur l'appui de leurs parents qui vieillissent autant qu'elles !

Cette association réussit une **double action,** puisque les bouchons de liège ainsi récupérés sont reconvertis **en produit recyclé** qui est ensuite utilisé à des fins louables puisqu'il entre dans la fabrication de produits basés sur l'éco-construction ! On fabrique ainsi soit des panneaux d'isolation, soit des pavés isolants.

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour étoffer ce réseau.

ainsi, vos bouteilles auront un deuxième air de fête !

On recherche donc des "volontaires" pour devenir **"correspondants"** dans chaque commune.

Se mettre en relation avec Daniel DELAGNEAU - tél. **02.31.24.60.00** ou **06.14.46.76.67**
mail : lesbouchonsducoeur14@orange.fr

Voici la composition du Bureau de cette Association
(tous parents d'adultes handicapés vieillissants)

Président :

Daniel DELAGNEAU
"La Bergerie" 5 av du 18 août 44
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE **06.14.46.76.67**

Vice-Président :

Jean-Claude DRIEU
rue Jean Monet
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE **06.07.86.16.40**

Secrétaire:
Danièle HARDY
13 rue de Banville
14113 VILLERVILLE

Trésorière :
Adrienne BECKRICH
8 A allées des Pins
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE

membres fondateurs : **Vincent DOUSSINAULT** **Daniel LEGENDRE**

ASSOCIATION CULTURE SPORTS ET LOISIRS

Lors de la création du dernier bulletin nos festivités de fin d'année n'étaient pas encore passées.
Voici donc un petit bilan . *L'arbre de Noël* avec son spectacle qui a captivé l'attention d'une cinquantaine d'enfants, puis le goûter offert à la fin du spectacle a réuni parents et enfants, et pour terminer l'année 2009, le réveillon de la *Saint Sylvestre* a encore cette année accueilli 150 personnes. Lors de notre dernière assemblée générale des nouveaux adhérents ont rejoint l'association, nous les remercions de leur aide. Toutes personnes souhaitant nous rejoindre seront les bienvenues.

La randonnée pédestre du 28mars 2010 fut la première activité de l'année. Elle a conquis une quarantaine de marcheurs qui à l'arrivée ont été récompensés par les traditionnelles crêpes et vin chaud.

Que de mystère sur cette île !!!

Goûter de l'arbre de Noël ayant réuni environ 120 personnes

Le retour des randonneurs

Prochaines dates à retenir:

- Le cinéma offert aux enfants en fin d'année

- L'arbre de Noël le 5 Décembre 2010

- Le réveillon de la Saint Sylvestre

La Présidente

La Fraternité Pontoise.

L'association a tenu son assemblée générale le mardi 05 janvier 2010. Tous les membres du tiers sortant ont été réélus, puis pour terminer l'après-midi, la dégustation de la galette des rois accompagnée de son petit vin pétillant fut très appréciée.

Le Mardi 02 février, c'était la Chandeleur, ce fut là à nouveau la dégustation des crêpes.

Le 14 février, ce fut les retrouvailles des retraités de la commune avec ceux des clubs de communes voisines., La salle était comble avec 192 convives.

Le concours de belote du 9 mars a rassemblé 104 équipes, et pour terminer ce semestre ce fut le voyage du côté de Lorient : visite d'un élevage d'autruches et la cité de la voile d'Eric Tabarly.

Au nom du club, je remercie, Monsieur le Maire et son Conseil pour la subvention qu'ils nous accordent et je souhaite à tous de bonnes vacances et rendez-vous pour la reprise des activités le mardi 07 septembre.

Le Comité des fêtes

La fête champêtre du 13 juin s'est déroulée sous un soleil radieux et dans une ambiance chaleureuse, sur un nouveau terrain prêté gracieusement par Monsieur François Baillard.

La journée a commencé tôt le matin avec un vide grenier (90 participants) suivi de la messe avec pain bénit, repas champêtre, après-midi animée par

Jean Dauvin qui a su enchanter les visiteurs

par sa musique et inciter les danseurs à évoluer sur un parquet monté en plein air pour l'occasion.

La journée s'est terminée par le poids du panier, agneau et le tirage de la tombola.

Le Comité des fêtes remercie bien sincèrement tous les bénévoles pour leur contribution et leur soutien.

Prochaines manifestations

- Soirée dansante le 02 octobre 2010

- Buffet campagnard le vendredi 12 novembre 2010 - Bénévoles retenaient cette date

AMICALE DES PECHEURS A LA MOUCHE

DU SUD MANCHE

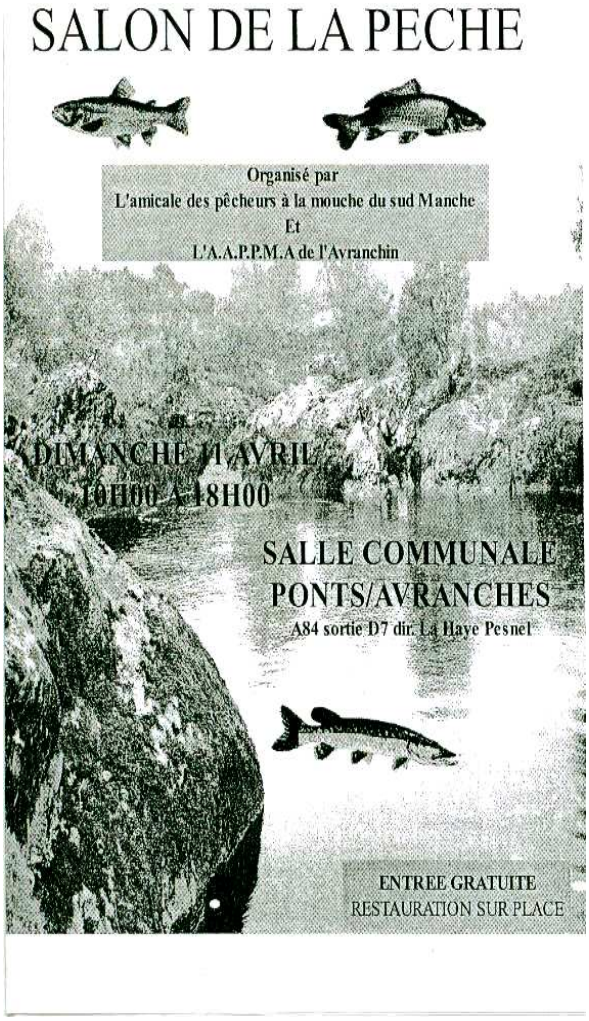

Cette année nous avons organisé un Salon de la Pêche le Dimanche 11 avril 2010 et ce premier salon qui a eu lieu à la salle de Ponts a rencontré un succès supérieur à ce que l'on attendait.

Environ trois cent personnes sont venues pendant cette journée. Plusieurs intervenant étaient présents :

- Des membres des clubs de pêche au coup et de pêche à la carpe.

- Un écrivain et chroniquer halieutique.

- Un guide de pêche

- Un monteur professionnel de mouche et guide de pêche du nord de la manche

- L'hydroscope

- Un responsable de magasin d'articles de pêche du sud manche

- L'APPMA d'Avranches

Plusieurs animations ont étaient proposées au cours de la journée.

Un bassin contenant une trentaine de truites où l'on pouvait s'entraîner à la pêche à la mouche.

Une projection d'un film sur la pêche dans notre région a eu lieu dans la salle et il était aussi possible d'assister à un conférence sur le saumon.

A la fin de cette journée une tombola a récompensé les plus chanceux. Cette expérience sera renouvelée normalement en 2012, si tout va bien.

Nous remercions encore une fois la Municipalité de Ponts pour l'aide dont nous avons bénéficié pour organiser ce premier Salon de la pêche dans le Sud Manche.

Le Secrétaire du Club Mouche
Fabrice LE NAOUR

HISTOIRE DE L'ECOLE

-+-+-+-+-+-

Sa construction et les réparations

De 1880 à 1935.

Lors de la réunion du conseil municipal du 2 mai 1880, le maire présenta la lettre du 27 avril 1880 du sous-préfet détaillant des réparations à engager à l'école des garçons et l'invite à voter un crédit suffisant pour les réaliser :

- Planchéiser les aires du rez-de-chaussée,
- Créer un escalier spécial pour la mairie,
- Réaliser un plafond au rez-de-chaussée,
- Faire réparer les enduits intérieurs et les reblanchir,
- Agrandir la cour de récréation et y placer des urinoirs,
- Acquérir des cartes murales, une horloge, une cloche d'appel, des vasistas, des tableaux de lecture, un corps de bibliothèque et repeindre les tableaux noirs.

Toutefois, le conseil ne fut pas d'accord, « considérant que la commune ne possède aucun fonds pour faire les réparations ci-dessus demandées, considérant que ce rapport est exagéré et inexact dans plusieurs parties :

- On accède à la mairie par un escalier et un corridor commun, il est vrai, mais qui ne gêne en quoi que ce soit ni l'école, ni l'instituteur puisqu'on ne traverses aucun appartement à leur usage ;
- Faire un plafond au rez-de-chaussée n'est pas praticable, attendu que les poutrelles sont trop distantes et ont une trop longue portée (7,50 m) qui les a fait déjà fléchir et que le poids d'un plafond ne ferait qu'augmenter sans aucune utilité (le plancher en bois est très propre.
- Le cour de récréation a une surface de 120 m2 et à côté, il existe un ancien chemin vicinal très spacieux non fréquenté (ancienne voie romaine) : la cour est donc suffisante ; il existe des vasistas et un corps de bibliothèque pour l'école et deux placards fermant à clé».

Le Conseil Municipal accepta dans sa délibération du 21 mai 1880, « vu l'insuffisance des ressources », de faire réparer les enduits et les reblanchir et de repeindre les tableaux noirs, mais on est étonné que l'administration n'ait rien fait pour obtenir satisfaction puisque, depuis, on n'a réalisé ni escalier, ni plafond, ni urinoirs.

Le 14 mai 1895, on fit le plancher de la classe et des réparations aux portes et fenêtres ; 625 francs. En 1897, le jardin fût clos :135 francs. En 1900, une nouvelle caisse des écoles fut fondée, approuvée le 9 novembre 1902 par le préfet ; cette caisse a toujours fonctionné depuis.

Depuis ce temps, l'école de garçons de Ponts n'a pas été l'objet de travaux importants ; le conseil municipal n'y a entrepris que les réparations de la plus stricte nécessité. L'école a toujours sa toiture de 1867 ; elle n'a pas de préau et pas d'eau potable, la cour de récréation est exiguë et les cabinets très mal ; le mobilier scolaire est vétuste (tables) ou inexistant (matériel d'enseignement)…

Documentation
- Archives communales

Cérémonie des vœux « Janvier 2010 »

« Gym seniors »

Village de la « Maréchallerie »

Un village en cours d'extension
« MAUDON »